



AViQ Régional de Liège

Date d'expertise : 01 octobre 2030

Rue du Vertbois 23-25
4000 Liège

+32 (0) 422 1 69 11
brliege@aviq.be

Information générales

L'AViQ Wallonie famille santé est l'agence compétence pour les informations, aides et conseils en matière d'inclusion des personnes en situation de handicap, et plus particulièrement :

- la sensibilisation et l'information en matière de handicap
- les aides et conseils en matière d'accueil, d'hébergement et d'aide à domicile ;
- les interventions financières dans l'équipement de matériel spécifique qui favorise l'autonomie au quotidien ;
- le soutien à l'insertion professionnelle via des aides à l'emploi et à la formation
- l'agrément et la subvention de services qui accueillent, hébergent, emploient, forment, conseillent, accompagnent... les personnes en situation de handicap.

Pour recevoir une aide financières vous devez solliciter une intervention de l'AViQ. Celle-ci évaluera votre handicap, en fonction vous pourrez obtenir une aide financière pour l'aménagement de votre domicile, lieu de travail ou être dispensé du paiement des droits d'inscription à des cours de promotion sociale à finalité professionnelle.

L'AVIQ Branche handicap dispose de sept bureaux régionaux, répartis dans toute la Wallonie de langue française.

01 Les services proposés sont

En dehors du domicile

Faire ses premières démarches en tant que personne en situation de handicap

En obtenant une intervention de l'AViQ ? oui

Se divertir

En introduisant une demande de carte l'European Disability Card auprès de l'AViQ : oui

Recevoir des informations

Sur le handicap

Se loger

En recevant une aide financière à l'adaptation du logement ? oui

Suivre un enseignement supérieur

En étant dispensé du paiement des droits d'inscription à des cours de promotion sociale à finalité professionnelle? oui

Travailler avec un handicap

En recevant un soutien à l'insertion professionnelle via des aides pour l'aménagement du lieu de travail

Le public cible

Des personnes en situation de handicap

- Les personnes en fauteuil roulant
- Les personnes marchant difficilement ou appareillées
- Les personnes aveugles
- Les personnes mal voyantes
- Les personnes sourdes
- Les personnes mal entendantes
- Les personnes présentant une déficience intellectuelle
- Les personnes présentant des troubles de l'apprentissage.
- Les personnes ayant des difficultés psychiques ou psychologiques

Des catégories d'âge

- Les jeunes adultes de 19 à 21 ans
- Les adultes de 22 à 64 ans

Auteur :

Un auditeur officiel AccessAndGo